

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2015
N°53/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE SIX JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., DIBON C., DIETRICH F., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.,

PROCURATIONS : CHABANY S. à NIVON J., GALLEGRO G. à MANTONNIER D.

ABSENTS : CHAIB J., ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur CATTANI Jean-Louis est nommé secrétaire de séance.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRE MALRAUX

En Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Avril 2015, les administrateurs du Centre Socioculturel André Malraux ont proposé aux membres adhérents présents de modifier les statuts et de les mettre en cohérence avec les orientations définies dans le nouveau projet social, agréé par la CAF pour la période 2015 - 2018.

Dans ce projet social, le Centre Socioculturel A.Malraux a annoncé sa volonté de s'ouvrir aux habitants des communes voisines de Jarrie (Champagnier, Champ/Drac, Brié & Angonnes, Herbeys, St Georges de Commiers et Notre Dame de Commiers).

Les nouveaux statuts approuvés à l'unanimité ce 29 Avril 2015, permettent aujourd'hui à chaque commune ci-dessus nommée, de disposer d'un siège au Conseil d'Administration de l'association.

Selon l'article 8 des statuts, « *Chaque membre représentant une des communes du territoire disposera d'une voix consultative, qui deviendra délibérative dès lors qu'une convention de partenariat de reconnaissance du projet global est établie avec l'association* ».

Afin de travailler davantage en proximité et de partager plus d'informations, le Maire propose ainsi de désigner un Conseiller Municipal pour représenter Champ sur Drac au Conseil d'Administration de l'association, ainsi qu'un suppléant.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DESIGNE Muriel RIOU comme représentant titulaire au Conseil d'administration du centre socioculturel Malraux

DESIGNE Gilles CAILLAT comme représentant suppléant au Conseil d'administration du centre socioculturel Malraux

Envoyé en préfecture le 09/07/2015
Reçu en préfecture le 09/07/2015
Affiché le 10/07/15
ID : 038-213800717-20150706-D150706_2-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 09 juillet 2015

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

Le Maire,

